Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20260427-D22_04_2026-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du *27 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence d'Anne Marie KERVIEL, premier adjoint, dûment convoqués le seize avril 2026.

Présents : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Marie HAMEURY, Tanguy HAMON, Morgane GALAND, Fanny GOSNET, Corinne IRVOAS, Nadine LARHANTEC, Matthieu LE LAY, Sylvain LESPAGNOL, Arnaud MADEC, Bernard MALLE, Camille PLOUGASTEL, Philippe RAGUENES, Véronique REGUER.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : /
Absents excusés : /
Le secrétariat a été assuré par : Camille PLOUGASTEL

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°22/04 2026 Objet : Affectation du résultat - Budget principal - exercice 2026

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20260427-D22_04_2026-DE

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 868 898.52€ Recettes de l'exercice : 942 172.50 € Résultat de l'année : 73 273.98 € Résultats antérieurs Excédent : 0€ Déficit : 0€ Résultats cumulés clôture : 73 273.98€	Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 138 075.15€ Recettes de l'exercice : 465 399.63€ Résultat de l'année : 327 324.48€ Résultats antérieurs Excédent : 0€ Déficit : 184 494.55€ Résultats cumulés clôture : 142 829.93€
Restes à réaliser Dépenses : 0€ Restes à réaliser Recettes : 0€	Restes à réaliser Dépenses : 0€ Restes à réaliser Recettes : 0€
Résultats corrigés clôture : 73 273.98€	Résultats corrigés clôture : 142 829.93€
RÉSULTAT GLOBAL : 216 103.91€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents,

- **ACCEPTE** les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance
Le 27 avril 2026.

Le Maire,
Anne MARIE KERVIEL

Le secrétaire de séance,
Camille PLOUGASTEL

MAIRIE de SAINTE-SEVE 29600 (Finistère)

Publiée le : 30/04/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 30/04/2026

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.